

### **CIP un métier en tension ?**

En effet, une étude de l'OPCO AKTO a mis en lumière les difficultés de recrutement des structures d'insertion. La raison n'est pas le manque de candidats au regard du nombre d'offres d'emploi, mais l'inadéquation formation/emploi.

### **Pourquoi la durée des parcours de formation est-elle différente d'un centre à l'autre?**

Il est important de distinguer formation et certification. Les organismes de formation sont agréés en tant que centre certificateur par le ministère au vu de leur capacité matérielle (Plateau technique ... ) à mettre en œuvre une session de certification. Le document réglementaire est le Référentiel d'évaluation du titre professionnel dénommé REV (anciennement RC: référentiel de certification).

Concernant la formation, le document réglementaire est le Référentiel Emploi Activité Compétences (REAC). Il décrit l'ensemble des compétences du métier.

Ces deux référentiels sont révisés tous les 5 ans afin de suivre l'évolution du métier.

Contrairement aux diplômes d'état, aucun cadre de durée de formation n'est fixé. Chaque organisme de formation conçoit son référentiel de formation et fixe la durée du parcours qu'il propose.

### **Comment choisir son centre de formation ?**

En premier lieu, il est important de valider son projet professionnel. Vous pouvez être accompagné par un Conseiller en Evolution Professionnelle qui saura vous guider. Nous vous recommandons d'effectuer des enquêtes métier et une immersion professionnelle.

Ensuite, réfléchissez à vos besoins et à votre contexte de vie. Tout projet de formation impacte notre propre écosystème. Il est important que vos proches soient informés et dans l'idéal soutenant. Si ces conditions sont réunies, demandez-vous quelles sont vos attentes en termes de cadre de formation.

N'hésitez pas à contacter plusieurs organismes et à participer aux informations collectives.

En amont ou en parallèle de votre candidature assurez-vous :

Pour les demandeurs d'emploi, que votre projet soit bien validé par votre référent Pôle Emploi et stipulé dans votre dossier. Pour le financement vous pouvez également contacter le centre de formation.

Pour les salariés, vérifiez les modalités de prise en charge et les délais d'obtention des financements (comptez 3 mois pour Transition Pro).